

---

# COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VARIZE-VAUDONCOURT

SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2016

Nombre de membres afférents au CM : 14

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 9

L'an deux mil quinze, et le 25 novembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué le 18 novembre 2016, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Franck ROGOVITZ, Maire.

Etaient présents : Mmes. Brigitte COLLIOT, Anne-Marie HARTARD  
MM. Alexandre ARUS, Pascal HAMMAN, Christophe LOMANTO, François MICHALIK, Rémy RESLINGER, Franck ROGOVITZ, Richard ROULAND

Absents excusés : Mme. Marie-Laure FORNIES, MM. Michel ATTINETTI, Grégoire CHAUDRON, Henri-Louis VINCLER, Jonathan ZYDKO

---

*Monsieur le Maire propose d'adjoindre à l'ordre du jour la formulation d'un avis sur l'épandage de boues, dont le dossier vient d'être adressé par la Préfecture le 22 novembre. L'assemblée délibérante s'y montre favorable.*

## **0. COMMUNICATIONS**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée des travaux qui viennent d'être réalisés dans la commune, à savoir le marquage au sol complétant les aménagements de sécurité routière, la mise en place d'un enrochement avec canalisation des eaux pluviales pour prévenir les inondations sur le parking de l'Auberge, la pose de fenêtres et d'un vantail à fort potentiel d'isolation acoustique en façade nord de la salle des fêtes.

Il revient ensuite sur les difficultés rencontrées dans la mise en place d'un réglage optimisé des commandes d'éclairage public, la situation étant désormais réglée pour l'ensemble des secteurs à l'exception de la zone allant de la Route de Bannay vers le groupe scolaire, problème en voie de résolution.

Enfin, il fait part d'un premier relevé de terrain effectué sur les usoirs de la partie basse de la Rue Principale, destiné à déboucher sur un projet d'aménagement d'ensemble incluant la zone du lavoir de la Route de Pontigny.

## **1. OUVERTURE DE CREDITS (RECTIFICATIF)**

En séance du 14 octobre 2016, l'assemblée délibérante a statué sur une ouverture de crédits de 2 208 €, relative au transfert d'immobilisations incorporelles pour frais d'études. Les honoraires en cause sont en fait ceux du programme de voirie 2016, achevé en totalité, et non ceux de la transformation de l'ancienne école.

En conséquence, le Conseil Municipal adopte une ouverture de crédits rectificative de 2 208 €, en recettes à l'article 2031 « frais d'études », ainsi qu'en dépenses à l'article 2152 « installations de voirie », en lieu et place de l'article 2313 mentionné au point du 14 octobre 2016.

## **2. REPAS DES ANCIENS – PARTICIPATION DES COMMENSAUX**

Le Conseil Municipal fixe la participation des commensaux au Repas des Anciens de novembre 2016 à 31 € par convive.

## **3. TRANSFORMATION DE L'ANCIENNE ECOLE EN DEUX LOGEMENTS – MODIFICATION DU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE**

Un marché de maîtrise d'œuvre a été alloué le 26 juin 2015 aux cotraitants Fabrice THEIS – architecte / Yannick LABART – bureau d'études structures / IRIS – bureau d'études fluides / J.D. Conseils – économiste de la construction, pour un forfait global d'honoraires arrêté à 15 000 € H.T. soit 10 % de l'estimation provisoire du coût prévisionnel des travaux de transformation de l'ancienne école en deux logements. L'estimation définitive, majorée par des impératifs techniques, a été acceptée par le maître de l'ouvrage. Les constats approfondis révélaient en effet la nécessité de supprimer le plancher bas, vétuste, à reconstruire en totalité, d'envisager une reprise complète des menuiseries pour prévenir tout dysfonctionnement à court terme, et enfin d'optimiser la valeur locative en installant d'emblée une cuisine intégrée dans chaque logement.

L'analyse des offres pour l'ensemble des lots n° 0 à 12 conduit à un montant total, variantes acceptées, de 201 390,85 € H.T. Le maître d'ouvrage l'a accepté sans solliciter de reprise des études. Ce coût de référence entraîne une révision du montant total du contrat de maîtrise d'œuvre, selon taux de rémunération inchangé de 10 %, à hauteur de :

- montant initial :	15 000,00 € H.T.
- majoration :	5 139,09 € H.T.
- ajout mission O.P.C.	2 000,00 € H.T.
- montant du marché modifié :	22 139,09 € H.T.

En application des articles 139 et 140 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics :

- considérant que les éléments supplémentaires sont devenus nécessaires au vu de contraintes techniques non identifiables à l'origine des études,
- qu'ils ne modifient pas la nature globale du marché,
- que par ailleurs l'acceptation de l'élément de mission Ordonnancement Pilotage Coordination, a priori écarté, s'avère une opportunité incontournable dans un contexte d'absence de moyens techniques propres à la collectivité,

Le Conseil Municipal entérine la modification du marché de maîtrise d'œuvre à hauteur du montant précité, soit un coût total de 22 139,09 € H.T.

## **4. MISE EN ACCESSIBILITE DU COMPLEXE IMMOBILIER MAIRIE / SALLE DES FETES / MUSEE – DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX**

La demande d'approbation de l'agenda d'accessibilité programmée (A.D.A.P.) transmise en préfecture le 11 septembre 2015 a fait l'objet d'une décision implicite d'acceptation par la Direction Départementale des Territoires en janvier 2016.

Suite au diagnostic global des bâtiments communaux effectué par le Cabinet CITAE, la Commune a fait appel à un maître d'œuvre afin de procéder :

- d'une part à la rédaction de la demande d'autorisation d'aménager les divers locaux ;
- d'autre part au chiffrage estimatif des travaux.

Les ouvrages indispensables à la mise en conformité de l'ensemble patrimonial constitué par la mairie, la salle des fêtes attenante et l'espace muséal situé à l'étage sont évalués à un montant total de 11 147,65 €. Ils affectent essentiellement les cheminements, les sanitaires et les menuiseries. Le coût d'adaptation du musée tel qu'annoncé restera contenu nettement en-deçà des prévisions, en raison du dépôt d'une demande de dérogation aux règles de continuité du cheminement à laquelle il sera pallié au moyen de mesures organisationnelles consistant en un transfert, sur demande ponctuelle, de l'activité vers un local sis en rez-de-chaussée (exposition dématérialisée sur écran).

L'engagement de la Commune scellé lors de la signature de l'A.D.A.P. prévoit l'achèvement de ces travaux avant fin 2019.

En vertu de cet exposé, le Conseil Municipal sollicite le bénéfice de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2017 au taux de 50 % du montant estimatif précité, soit 5 573,83 €, l'octroi d'une subvention exceptionnelle ministérielle étant sollicité par ailleurs au taux de 30 %, et le financement complémentaire couvert par le budget communal. L'assemblée délibérante décide, en application de l'A.D.A.P., d'engager les travaux en cause dès 2017.

#### **5. MISE EN ACCESSIBILITE DU COMPLEXE IMMOBILIER MAIRIE / SALLE DES FETES / MUSEE – DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE MINISTERIELLE**

La demande d'approbation de l'agenda d'accessibilité programmée (A.D.A.P.) transmise en préfecture le 11 septembre 2015 a fait l'objet d'une décision implicite d'acceptation par la Direction Départementale des Territoires en janvier 2016.

Suite au diagnostic global des bâtiments communaux effectué par le Cabinet CITAE, la Commune a fait appel à un maître d'œuvre afin de procéder :

- d'une part à la rédaction de la demande d'autorisation d'aménager les divers locaux ;
- d'autre part au chiffrage estimatif des travaux.

Les ouvrages indispensables à la mise en conformité de l'ensemble patrimonial constitué par la mairie, la salle des fêtes attenante et l'espace muséal situé à l'étage sont évalués à un montant total de 11 147,65 €. Ils affectent essentiellement les cheminements, les sanitaires et les menuiseries. Le coût d'adaptation du musée tel qu'annoncé restera contenu nettement en-deçà des prévisions, en raison du dépôt d'une demande de dérogation aux règles de continuité du cheminement à laquelle il sera pallié au moyen de mesures organisationnelles consistant en un transfert, sur demande ponctuelle, de l'activité vers un local sis en rez-de-chaussée (exposition dématérialisée sur écran).

L'engagement de la Commune scellé lors de la signature de l'A.D.A.P. prévoit l'achèvement de ces travaux avant fin 2019.

En vertu de cet exposé, le Conseil Municipal sollicite le bénéfice d'une subvention exceptionnelle du Ministère de l'Intérieur, aux bons soins de Monsieur François GROSDIDIER, Sénateur de la Moselle, au taux de 30 % du montant estimatif précité, soit 3 344,30 €, l'octroi de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux étant sollicité par ailleurs au taux de 50 %, et le financement complémentaire couvert par le budget communal. L'assemblée délibérante décide, en application de l'A.D.A.P., d'engager les travaux en cause dès 2017.

#### **6. REPARTITION DES FRAIS INTERCOMMUNAUX EGLISE ET CIMETIERE**

Le Conseil Municipal rencontre la Municipalité de Bannay, afin de procéder à l'analyse des dépenses intercommunales.

Le décompte des charges habituelles de fonctionnement s'établit comme suit pour 2015 / 2016 :

Vétérance sapeurs pompiers, fonctionnement église et cimetière :

---

<b>TOTAL :</b>		<b>1993,00 €</b>	à répartir entre :		
<b>VARIZE</b>	<b>490</b> habitants :	1993,00	x 490 / 560	=	<b>1743,88 €</b>
<b>BANNAY</b>	<b>70</b> habitants :	1993,00	x 70 / 560	=	<b>249,13 €</b>
Total	<b>560</b> habitants				<b>1993,00 €</b>
Participation de la Commune de BANNAY à l'extension du cimetière, selon tableau d'amortissement (2005 / 2018)					<b>1094,08 €</b>

<b>MONTANT TOTAL A VERSER PAR LA COMMUNE DE BANNAY</b>	<b>1343,21 €</b>
--	------------------

Il est précisé en outre que les travaux de réfection du porche d'accès sud qui viennent d'être réalisés par l'équipe du chantier d'insertion de la Communauté de Communes du Pays Boulageois n'ont pas encore été chiffrés en totalité : la répercussion de la part de frais revenant à la Commune de Bannay apparaîtra sur l'état de l'an prochain.

La répartition est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire signale que le programme de mise en accessibilité des établissements publics se poursuit, les projets d'aménagement assortis de demandes de dérogation venant d'être transmis à la Direction Départementale des Territoires, pour approbation. La Municipalité de Bannay sera informée des conclusions des services de l'Etat en la matière. Un dossier de demande de subvention est susceptible d'être constitué pour certains sites.

Il est convenu par ailleurs qu'une contribution de 15 € par enfant sera appelée au titre de la participation de onze enfants au spectacle de St-Nicolas et à la distribution de friandises. Les commensaux éventuels s'acquitteront d'un don de 5 euros.

#### **POINT SUPPLEMENTAIRE – AVIS SUR L'EPANDAGE DE BOUES SUR DES PARCELLES AGRICOLES DU BAN COMMUNAL**

Une enquête publique relative au projet d'épandage par la Société SUEZ-ORGANIQUE des résidus de la station de valorisation de matières organiques de Créhange sur les bans communaux de 94 communes mosellanes, ou à une distance inférieure à cent mètres de leurs limites, se déroulera du 12 décembre 2016 au 12 janvier 2017. Le dossier pourra être consulté en mairie de Créhange, siège de l'enquête, ainsi que sur le site de la D.R.E.A.L. à l'adresse :

<http://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/consultations-publiques-r6592.htm>

Le commissaire-enquêteur tiendra quatre permanences à l'attention du public en la mairie centralisatrice par le biais de laquelle il pourra également être saisi de toute requête écrite. L'arrêté préfectoral portant ouverture de l'enquête est consultable en mairie.

Vu les avis émis par les autorités compétentes à l'analyse du dossier, vu la référence à l'étude d'impact et à l'étude de dangers réalisées, considérant toutefois que le lieu d'implantation de l'installation de valorisation se situe en dehors du périmètre de vie du bassin boulageois, le Conseil Municipal émet, par 6 voix CONTRE et 3 abstentions, un avis défavorable au projet d'exploitation tel que présenté.

La séance est levée à 20 heures 50.

Fait et délibéré à VARIZE-VAUDONCOURT le 25 novembre 2016.  
Pour extrait conforme,

LE MAIRE,

F. ROGOVITZ

Rappel des points à l'ordre du jour :

0. Communications
1. Ouverture de crédits (rectificatif)
2. Repas des Anciens – Participation des commensaux
3. Transformation de l'ancienne école en deux logements – Modification du marché de maîtrise d'œuvre
4. Mise en accessibilité du complexe immobilier mairie / salle des fêtes / musée – Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux
5. Mise en accessibilité du complexe immobilier mairie / salle des fêtes / musée – Demande de subvention exceptionnelle ministérielle
6. Répartition des frais intercommunaux église et cimetière
7. P.S. – Avis sur l'épandage de boues sur des parcelles agricoles du ban communal

Emargement des participants :

Alexandre ARUS	Michel ATTINETTI (absent)
Grégoire CHAUDRON (absent)	Brigitte COLLIOT
Marie-Laure FORNIES (absent)	Pascal HAMMAN
Anne-Marie HARTARD	Christophe LOMANTO
François MICHALIK	Rémy RESLINGER
Franck ROGOVITZ	Richard ROULAND
Henri-Louis VINCLER (absent)	Jonathan ZYDKO (absent)